

Mme Jocelyne Chassard
Professeure en Documentation
1 rue des Trois-Maillets
51600 Suippes

Suippes, le 7 juin 2023

à

Monsieur Bruno Laserre,
président de la C.A.D.A.
TSA 50730
75334 Paris Cedex 07

Transmis par courriel le 7 juin 2023

Objet : saisine aux fins d'obtenir copie de 14 documents administratifs

Monsieur le Président,

Je me nomme Jocelyne Chassard et suis fonctionnaire d'État dans l'Éducation nationale depuis 1991, en tant que professeure certifiée en Documentation ; j'ai été affectée à ma demande dans l'académie de Reims depuis septembre 2015.

C'est malheureusement la neuvième fois que je suis contrainte de saisir votre commission, étant donné le lourd contentieux pénal et administratif qui m'oppose, depuis le 1er juillet 2016, au rectorat de l'académie de Reims : **les trois responsables qui se sont succédé au poste de rectrice/recteur d'académie ont en effet délibérément entravé mon droit constitutionnel d'accès au documents administratifs :**

1. 20 janvier 2017 : saisine n° 2017-0485 pour obtenir un rapport d'enquête administrative daté du 14 octobre 2016 ; avis favorable du 23 mars 2017. Le document m'a d'abord été transmis le 26 janvier 2017 avec occultation des propos d'une chef d'établissement, puis transmis dans son intégralité le 4 mai 2017.
2. 20 janvier 2017 : saisine n° 2017-0481 pour obtenir le procès-verbal du conseil d'administration du collège de Grandpré (08250) en date du 29 novembre 2017 ; avis favorable le 23 mars 2017. Le document m'a été transmis le 20 juin 2017.
3. 7 mars 2017 : saisine complémentaire n° 2017-0485 pour obtenir le procès-verbal de la séance extraordinaire du C.H.S.C.T. académique du 19 décembre 2016. Le document m'a été transmis le 21 juillet 2017.
4. 16 septembre 2018 : saisine n° 2018-2931 pour obtenir le procès-verbal intégral de la C.A.P.A. du 25 août 2017. Désistement avant avis car le document m'a été transmis le 8 novembre 2018.
5. 21 septembre 2018 : saisine n° 2018-4540 pour obtenir un courriel administratif adressé par la principale du collège Louis-Pasteur de Suippes (51600) à un personnel d'inspection de l'académie de Reims ; avis favorable le 21 mars 2019. **Le document ne m'a jamais été transmis.**

6. 5 février 2019 : saisine n° 2019-0652 pour obtenir trois documents concernant une mission de la psychologue de la D.R.H. du rectorat de Reims dans le collège Louis-Pasteur de Suippes les 27 novembre et 11 décembre 2018 ; avis favorable le 26 septembre 2019. Les documents m'ont été transmis le 19 février 2020.
7. 19 juillet 2019 : saisine n° 2019-3716 pour obtenir trois documents relatifs à un conseil de discipline du 21 mai 2019. Désistement avant avis car les documents m'ont été communiqués le 2 septembre 2019, suite à un référé conservatoire introduit le 21 août 2019.
8. 19 mars 2020 : saisine n°2020-0014 pour obtenir 10 documents administratifs relatifs à ma situation professionnelle et au conseil de discipline du 21 mai 2019 ; avis favorable le 10 septembre 2020. **Ces documents ne m'ont jamais été transmis.**

Vous aurez noté que **les deux derniers avis favorables des 21 mars 2019 et 10 septembre 2020**, pourtant transmis au rectorat de Reims par votre commission et par moi-même, **ont été superbement ignorés par la rectrice Hélène INSEL puis par l'actuel recteur Olivier BRANDOUY**, malgré plusieurs demandes pressantes de ma part :

- 25 mars 2019 : courriel à la principale du collège Louis-Pasteur (51600 SUIPPES) Valérie RICHARD ;
- 1er mars 2020 : courriel au D.R.H. du rectorat de REIMS, Cyrille BOURGERY ;
- 10 avril 2020 : courriel à la directrice de la division des affaires juridiques (D.A.J.) du ministère de l'Éducation nationale, Natacha Chicot ;
- 18 décembre 2020 : courriel à 2 inspecteurs de l'I.G.E.S.R., correspondants dans l'académie de REIMS, Christian WASSENBERG et Marie-Hélène LELOUP ;
- 18 décembre 2020 : courriel au recteur de l'académie de REIMS, Olivier BRANDOUY ;
- 8 juin 2021 : courriel au recteur BRANDOUY et à la secrétaire générale d'académie S. CONNAN ;
- 30 juillet 2021 : courriel à la directrice de la D.A.J. du ministère, Catherine JOLY ;
- 17 juin 2022 : courrier recommandé au recteur Olivier BRANDOUY.

Depuis bientôt cinq années, les plus hauts responsables du rectorat de l'académie de REIMS violent :

- **le droit constitutionnel d'accès aux documents administratifs ;**
- **le principe constitutionnel du contradictoire et du respect des droits de la défense.**

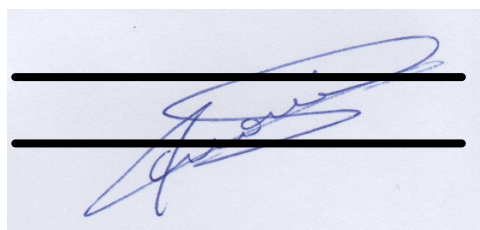
Cette violation me porte un préjudice énorme : ces documents me sont nécessaires dans les procédures actuellement en instance au tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE et à la cour d'appel administrative de NANCY :

- recours en excès de pouvoir contre ma révocation, décidée par le ministre M. Blanquer le 5 août 2019 suite au conseil de discipline du 21 mai 2019 (décision annulée le 6 juillet 2021 et en appel à NANCY depuis le 10 août 2021) ;
- recours en excès de pouvoir contre ma révocation, décidée par le ministre M. Blanquer le 13 septembre 2021, suite à l'annulation de la révocation du 5 août 2021 par un jugement du 6 juillet 2021 du tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.

Je saisis donc aujourd'hui votre commission, suite au silence gardé par le recteur O. BRANDOUY presque un an après ma mise en demeure par LR/AR, afin d'obtenir **communication des 14 documents suivants** :

1. Le protocole d'accompagnement des personnels victimes de violence ou d'agression présenté au C.H.S.C.T. académique le 25 juin 2013.
2. Les préconisations de l'enquête du C.H.S.C.T.A. menée en 2013 au collège de Juniville (08310) suite au suicide d'un enseignant et présentées le 5 décembre 2013 au C.H.S.C.T.A. de Reims.
3. Le courriel professionnel adressé par la principale du collège Louis-Pasteur de Suippes (51600), Valérie Richard, *juste avant le 10 septembre 2018*, à l'inspecteur académique Thierry Dupont.
4. Les deux courriels professionnels adressés par la principale V. Richard aux deux inspectrices académiques Mmes Caroline Eudier et Mélanie Bréhier, juste après le 10 septembre 2018, et relatifs à deux projets pédagogiques que j'avais proposés à V. Richard le 7 septembre 2018.
5. Le compte-rendu d'un « audit » qui s'est déroulé, sur ordre de la rectrice d'académie, dans le C.D.I. du collège Louis-Pasteur le 11 décembre 2018 et qui a été mené par deux inspecteurs académiques, MM. Frédéric Bleuzé et Bertrand Sécher, en présence de moi-même et d'une classe de 6ème.
6. Le procès-verbal intégral de la réunion du C.H.S.C.T. académique le 18 décembre 2018, qui a été approuvé le 26 février 2019 : lors de cette réunion a été examinée ma demande d'une enquête indépendante du C.H.S.C.T.A. sur les causes de mon accident de service le 10 septembre 2018 au collège de Suippes.
7. Le procès-verbal intégral de la réunion du C.H.S.C.T. académique le 26 février 2019 : lors de cette réunion a été examinée la situation au collège de Suippes, un mois après mon expulsion forcée de l'établissement le 14 janvier 2019.
8. Le procès-verbal du conseil d'administration du collège de Suippes du 28 février 2019, où la principale V. Richard a exposé les motifs de la mesure de police qu'elle avait prise à mon encontre le 14 janvier 2019 et qui a directement causé un troisième accident de service.
9. Les convocations des commissaires paritaires au conseil de discipline du 21 mai 2019, avec les dates d'envoi et de réception.
10. Le document transmettant aux commissaires paritaires le rapport disciplinaire (daté du 16 mai 2019 et rédigé par l'ex-rectrice H. Insel), avec la date de réception.
11. Le document transmettant au ministère de l'Éducation nationale l'avis motivé du conseil de discipline daté du 27 mai 2019.
12. Le document transmettant aux commissaires paritaires ayant siégé le 21 mai 2019 le procès-verbal du conseil de discipline, daté du 27 mai 2019.
13. Le procès-verbal de la C.A.P.A. de l'académie de Reims postérieure au 21 mai 2019 et mentionnant l'approbation du procès-verbal du 27 mai 2019.

Comptant sur un avis favorable de votre commission pour l'ensemble de ces documents, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Mme Jocelyne Chassard,
Enseignante depuis 32 ans.

Pièces jointes au courriel par lequel est transmis le présent courrier du 7 juin 2023:

1. Avis n°2018-4540 du 21 mars 2019, suivi de l'avis n°2020-0014 du 10 septembre 2020.
2. 18 décembre 2020 : courriel à 2 inspecteurs de l'I.G.E.S.R., correspondants dans l'académie de REIMS, Christian WASSENBERG et Marie-Hélène LELOUP ;
3. 18 décembre 2020 : courriel au recteur de l'académie de REIMS, Olivier BRANDOUY ;
4. 8 juin 2021 : courriel au recteur O. BRANDOUY ;
5. 30 juillet 2021 : courriel à la directrice de la D.A.J. du ministère, Catherine JOLY ;
6. 17 juin 2022 : courrier recommandé au recteur Olivier BRANDOUY.